

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).

LA FED' NEWS

Fédération Départementale des
Chasseurs
d'Ille et Vilaine

N°18
OCTOBRE
2024



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N° 18 - Octobre 2024

Fermetures exceptionnelles de la FDC 35

L'accueil et le standard de la FDC 35 seront exceptionnellement fermés
les 1er et 11 novembre 2024.

Merci de votre compréhension.

FERMÉ



Si vous souhaitez faire une demande de bracelets sanglier la semaine prochaine,
les bracelets seront donc exceptionnellement disponibles
le jeudi 31 octobre à partir de 9h
au lieu du vendredi 1er novembre.

i Retrouvez l'ensemble des arrêtés sur notre site internet : rubrique documenthèque / Réglementation / Arrêtés 2024-2025



Modalités de chasse



Lièvre

Arrêté
complémentaire



- Du 20 octobre 2024 au 26 octobre 2024 : 9h00 à 19h00
- Du 27 octobre 2024 au 24 novembre 2024 : 9h00 à 17h30

Chasse à tir



- Zone en plan de chasse :
 - du 20 octobre au 24 novembre 2024
- Zone à 1 jour (bracelet PMA lièvre) :
 - 20 octobre 2024
- Zone à 2 jours (bracelet PMA lièvre) :
 - 20 octobre 2024 et 27 octobre 2024

Chasse à course

- Uniquement sur les communes ayant accès au prélèvement
 - du 15 septembre au 31 mars 2025



Levé du jour à la tombée de la nuit

Nouvelles communes en plan de chasse lièvre :

- Saint Jouan des Guérêts
- Saint Malo
- Dol de Bretagne

Le bracelet PMA ne peut donc pas être utilisé sur ces communes.

△ RAPPEL :

Le bracelet PMA fourni avec votre carnet bécasse et votre validation reste **valable** pour le **dimanche 27 octobre**
(PMA lièvre valable uniquement sur les communes où la chasse à tir du lièvre est autorisée UN OU DEUX JOURS)

FAISANS -

Pour information, aucun plan de chasse faisan n'a été attribué cette année suite à une réduction de la population.

[Arrêté lièvre / faisans](#)

Un exploit exceptionnel : un sanglier de 180.90kg prélevé lors d'une battue à Combourg !

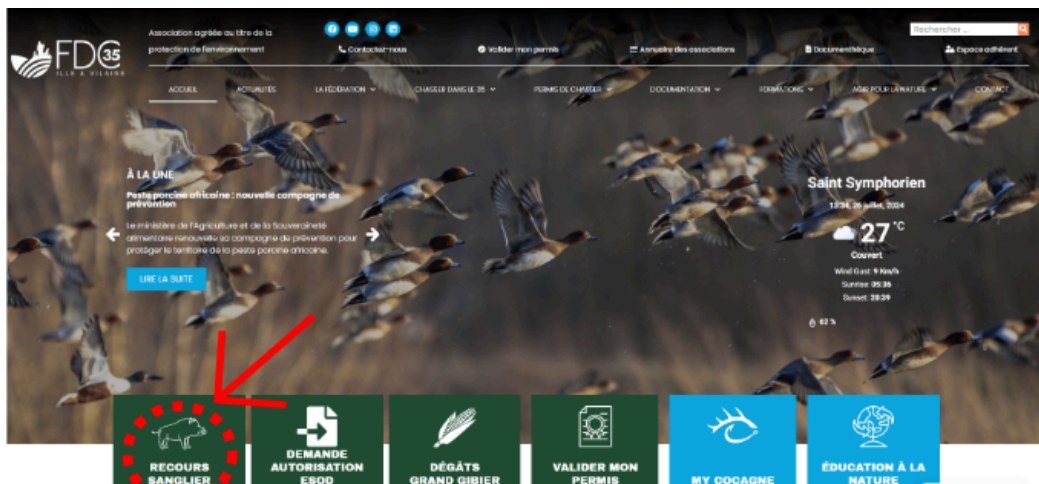


Article

Tableau récapitulatif des sangliers de + de 150 kg prélevés en Ile et Vilaine depuis 2006.

Année	Poids	Année	Poids2
2006	159	2020	155
2006	159	2021	185
2006	157	2021	164
2007	160	2021	164
2008	165	2021	185
2010	158	2021	164
2014	158	2021	164
2015	165	2021	153
2016	156	2022	152
2018	190	2023	158
2018	160	2023	155
2018	157	2023	154
2019	171	2023	151
2019	163	2024	181

Demande de recours sanglier (bracelets supplémentaires)



Votre demande doit être faite en ligne sur notre site internet avant le mercredi 12h pour

RAPPEL : Article 10 de l'arrêté fixant les modalités d'exécution du plan de gestion

être disponible le vendredi suivant à partir de 9h (minimum 2 bracelets).

sangliers pour la saison 2024-2025 en Ille et Vilaine.

Info : Nous pouvons vous envoyer vos bracelets en lettre suivie à réception du règlement en ajoutant 5 € au montant total pour les frais d'envoi.
1 bracelet sanglier = 40€

Les bracelets sanglier non utilisés sont à rendre à la FDC 35 (à l'accueil ou par courrier) pour le 15 avril 2025 DERNIER DÉLAI.

Passé ce délai aucun remplacement ne sera effectué et les bracelets seront perdus.

[Je demande un recours sanglier](#)

Bien remplir sa carte T sanglier : commune de mutualisation


Avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Arrêté du 2 juillet 2024

Tous les animaux prélevés devront être munis d'un bracelet de marquage avant tout déplacement.

Des bracelets pourront être mutualisés entre territoires limitrophes et attenants.

La mutualisation d'un ou plusieurs bracelets devra être signalée sur la carte T.

Il s'agit donc de la personne qui a prélevé le sanglier et utilisé le bracelet qui remplit la carte T et indique sa commune de prélèvement dans la case "commune de mutualisation".

CARTE DE PRELEVEMENT		2024-2025		N° BRACELET :			
Date de Prélèvement :	/	/	20	Sexe :	Mâle <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>	Présence de foetus <input type="checkbox"/>
Poids de l'animal pleip :			kg	Commune de mutualisation :			
Mode de tir :	Battue <input type="checkbox"/>	Affût/Approche <input type="checkbox"/>	Courre <input type="checkbox"/>	Nombre d'animaux vus lors de la battue :		Nombre de chasseurs lors de la battue :	
Plaine/Haie <input type="checkbox"/>	Petit bois/bosquet <input type="checkbox"/>	Bois d'un seul tenant > 20ha <input type="checkbox"/>	Bois >100ha <input type="checkbox"/>	Réserve ACCA <input type="checkbox"/>			
PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL :		OUI : <input type="checkbox"/>	NON : <input type="checkbox"/>	ANALYSE TRICHINE :		OUI : <input type="checkbox"/>	NON : <input type="checkbox"/>
RAPPEL : RETOUR OBLIGATOIRE DE CETTE CARTE DANS LES 48 HEURES - INFRACTION DE 3ème Catégorie (68 à 450 €)							

⚠ Alerte : mortalité chevreuil

Depuis début septembre, vous avez été nombreux à contacter la fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine pour signaler des cas de mortalités sur votre territoire.

Ce phénomène semble impacter l'ensemble du département.

A ce jour, il nous est malheureusement impossible de déterminer les causes de ces observations et son impact sur les populations.

Trop peu de cadavre ont été analysés et aucun recensement n'a été effectué à ce jour dans le cadre du réseau SAGIR.

Si vous découvrez un chevreuil mort en bon état de conservation, nous vous invitons à contacter rapidement le service technique de la FDC afin que nous puissions procéder à une analyse de l'animal.

Si vous avez observé depuis début septembre des mortalités de chevreuils sur votre territoire, nous vous invitons à compléter le formulaire mail " j'ai trouvé un chevreuil " ci dessous :

Je consulte l'article complet

J'ai trouvé un chevreuil



Nous comptons véritablement sur votre rôle de sentinelle sanitaire de la faune sauvage pour nous apporter un maximum d'information.

Nous n'hésiterons pas à revenir vers vous.

Le chevreuil, emblème de nos forêts bretonnes, occupe une place particulière dans le paysage cynégétique d'Ille-et-Vilaine

Compte rendu ESOD 2024

Vous avez fait une demande d'autorisation de tirs d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (corneilles, corbeaux et renard 2024) ; **n'oubliez pas de retourner votre compte rendu à la FDC 35 par courrier ou par mail.**

En cas d'absence de bilan, aucune autorisation ne vous sera délivrée l'année prochaine.

Pour toute question contactez la DDTM au 02.90.02.32.00

COMPTE-RENDU

Compte-rendu à retourner, au plus tard le 30 septembre 2024 à la
FDC 35
Beauregard
35630 SAINT-SYMPHORIEN

Communes	Nombre de Corneilles prélevées	Nombre de Corbeaux prélevés	Nombre de Renards Prélevés

Je transmets mon compte rendu 2024

Union Départementale des Piégeurs d'Ille et Vilaine : changement de Président

Après avoir présidé l'UDPIV pendant 10 ans, **Jean Claude HAREL** vient de passer la main.

Le conseil d'administration de l'UDPIV remercie vivement Jean Claude pour son investissement au sein de l'association.

Christian BOURGEOIS, résidant à Mordelles vient d'être nommé président.

N'hésitez pas à rejoindre l'association !

Voici ses coordonnées, 06.14.47.31.19, christbourgeois@hotmail.com



Challenge chiens d'arrêt 2024 : les résultats

Ces épreuves amateurs ouvertes à tous pour chiens d'arrêt LOF ou non LOF se sont déroulées :

- ✓ 07 SEPTEMBRE 2024 Pancé
- ✓ 14 SEPTEMBRE 2024 Les Brûlais
- ✓ 05 OCTOBRE 2024 FINALE Bourg des Comptes

Merci à nos partenaires et sponsors pour leur soutien, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition prometteuse du concours de chiens d'arrêt !

Retrouvez l'intégralité des photos sur notre site internet (actualités) :

[Je consulte l'article](#)

Challenge FDC 35
Chiens d'arrêt 2024

Les résultats de la finale du 5 octobre à Bourg Des Comptes

CHALLENGE

VAINQUEUR	Mr Stéphane SANTO avec OPALE
SECOND	Mr Georges PRADIER avec SINDY du Bois Doucy
TROISIEME	Mme Isabelle DELSARTE avec THALIA

Consultez notre site internet pour découvrir les résultats des autres catégories.

Rappel : création de compte SIA avant le 31 décembre 2024



VOUS ÊTES CHASSEUR* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME⁽¹⁾? N'OUBLIEZ PAS DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 !

* avec permis de chasser validé ou non

(Délai impératif - Décret du 27/06/2024)



Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le système d'information sur les armes (SIA). A ce titre, il est essentiel que l'ensemble des chasseurs détenteurs d'armes y soient désormais enregistrés.

Pourquoi créer son compte ?

- ✓ Capacité à acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- ✓ Simplification des démarches administratives
- ✓ Gestion directe de son compte : actualisation des armes enregistrées, changement d'adresse, lien avec la préfecture...
- ✓ Facilité à démontrer la propriété de l'arme en cas de contrôle
- ✓ Indication de la perte ou du vol d'une arme
- ✓ Edition de la carte européenne d'arme à feu numérique



Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier, ou auprès de sa fédération départementale de la chasse



Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024

Je détiens mon arme⁽²⁾ en contradiction avec la réglementation
"Tout détenteur d'armes est tenu de créer un compte" - Décret du 27/06/2024
Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme⁽³⁾

(1,2,3) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.



Chasseresses et chasseurs, vous détenez au moins une arme ?

N'oubliez pas de créer votre compte avant le 31 décembre 2024 !



Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le Système d'Information sur les Armes (SIA). Il est donc essentiel que tous les chasseurs détenteurs d'armes soient enregistrés.

Pourquoi créer son compte SIA ?

- Acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- Simplification des démarches administratives
- Gestion directe de votre compte : actualisation des armes, changement d'adresse, lien avec la préfecture..
- Facilité à prouver la propriété de l'arme en cas de contrôle
- Déclaration rapide en cas de perte ou vol d'une arme

- Édition de la carte européenne d'arme à feu numérique.

- ⚠ ATTENTION ! Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024 :
- ✗ Je détiens mon arme en CONTRADICTION avec la réglementation.
- ✗ Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme.

CONTACT



Point d'accueil numérique - Rennes (Préfecture)

📍 Préfecture 81 boulevard d'Armorique 35700 Rennes

🕒 Du Lundi au Vendredi :
de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 16h00

☎ 02 21 86 24 79

✉ prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr

📄 81 boulevard d'Armorique
35026 Rennes Cedex 9

🌐 <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>



www.interieur.gouv.fr/armes



En savoir plus

Je crée mon compte

INFO EVENEMENT

Animation : *mini-stages de vannerie*

Mini-stages de vannerie au Marais Noir de Saint-Coulban

avec Anaïs Burel, vannière professionnelle

📅 les dimanches 🕒 15h / 18h

- le 17 Novembre : découverte du marais + réalisation d'une corne de gazelle
- le 1er Décembre : réalisation d'une mangeoire à oiseaux
- le 8 Décembre : réalisation d'une mangeoire à oiseaux

-le 15 Décembre
-le 5 Janvier
-le 12 Janvier

Ces 3 dernières séances vont être consacrées à la réalisation du panier

€ 3 séances = 100 euros
6 séances = 180 euros

Réservation obligatoire :
06 68 65 61 05
anaïs-burel@riseup.net

Ferme de Boulienne
35430 ST PERE MARC EN POULET

Mini-stages de vannerie les dimanches de 15h à 18h au Marais Noir de Saint Coulban avec Anaïs Burel, vannière professionnelle.

Inscription obligatoire par mail :
anaïs-burel@riseup.net
ou 06.68.65.61.05

🕒 De 15h à 18h

📅 17 novembre

📅 1er décembre

📅 8 décembre

3 séances : 100€
6 séances 180€

📍 Ferme de Boulienne
35430 St Père Marc en Poulet.

Je télécharge l'affiche

En savoir plus

EVENEMENTS

AGENDA

OCT	16 octobre 8h00 - 18 octobre 17h00
16	Formation garde chasse particulier
OCT	14h00 - 18h00
19	Animation : Pressage de pommes sur lit de roseaux
OCT	8h00 - 17h00
26	Journées Saint Hubert du 35
NOV	18h00 - 19h00
13	Animation : Mini-stages de vannerie

Voir le calendrier

Retrouvez tous nos
événements dans
l'agenda sur fdc35.com



AGENDA

MIRADOR DE BATTUE

Précommande mirador de battue



Caractéristiques :

- Pin traité classe IV
- Hauteur du plancher : 1,50 m
- Hauteur du garde-corps : 1 m

Fourni avec visserie complète et plan de montage.

75 € l'unité

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à faire une précommande auprès de Franck DROUYER au :
06.80.20.31.26 ou f.drouyer@fdc35.com

Je précommande

Précommandes souhaitées avant début décembre afin d'anticiper une livraison au début du printemps et si besoin une autre livraison pour l'été 2025.

Idée recette

NOUVELLE RECETTE



Saucisse de
sanglier à la
Tomme du massif
des Vosges et purée
de pommes de
terre

NEMROD
Le sauvage français

Source : Nemrod.co

NOUVELLE RECETTE



NEMROD
Le sauvage français

Saucisse de sanglier à la Tomme du massif des
Vosges et purée de pommes de terre



Ingrédients
pour
4 personnes



30 min de
préparation

- 4 saucisses blanches de sanglier au fromage
- 6 gousses d'ail
- 1 branche de thym
- 1 filet d'huile d'olive
- 500g de pommes de terre
- 100g de beurre
- Sel et poivre
- 10cl de crème liquide

PRÉPARATION :



Étape 1 : Épluchez les pommes de terre et coupez les en gros cubes . Dans une grande casserole, faites bouillir de l'eau. Déposez-y les pommes de terre et salez. Laissez cuire pendant 20 minutes environ. Égouttez et réservez les pommes de terre.

Étape 2 : Coupez le beurre en petits morceaux. Hachez l'ail grossièrement.

Étape 3 : Faites chauffer la crème liquide. Ecrasez vos pommes de terre et incorporez la crème. Incorporez le beurre et mélangez jusqu'à obtenir un ensemble homogène. Assaisonnez avec du sel et du poivre.

Étape 4 : Dans une casserole versez un filet d'huile d'olive et faites dorer les saucisses de sanglier au fromage. Ajoutez le thym et l'ail. Une fois cuites, servez les avec votre purée !

C'est prêt !

[Je consulte la recette](#)

**Retrouvez toute l'actualité sur notre
site internet fdc35.com**



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20

fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés
Newsletter réalisée par la FDC35 / C.AUBRY -
Image(s) vidéo(s) utilisée(s) sous licence FDC35- stock.adobe.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)